

## INTERVIEW DE ME BRAHIM OULD EBETTY

**"Le verdict consacrant le procès de Haidalla et de son staff est une victoire pour le Barreau mauritanien"**

**Parmi les réactions obtenues à la suite de la publication du jugement définitif rendu par la Cour Criminelle à la suite du procès de Haidalla et de ses amis, nous avons recueilli celle de l'avocat Me Brahim Ould Ebetty, membre du Barreau national et l'un des 53 avocats qui avaient pris part à la bataille pour la libération et l'acquittement des détenus.. Il nous livre ici ses impressions et revient longuement sur la crise qui mine l'Ordre National des Avocats, divisés actuellement en deux blocs depuis la dernière élection de 2002.**

**L'Authentique : Quelles appréciations faites-vous du verdict prononcé au terme du procès de Khouna Ould Haïdalla et codétenus ?**

**Me Brahim Ould Ebetty :** c'est un verdict politique ! Pour illustrer ces propos, je vous renvoie à deux périodes de l'histoire récente de la Mauritanie : le régime de parti unique et le régime dit, pluraliste. Au terme du régime du parti unique, réfractaire à toute pluralité de l'expression, il n'y a jamais eu pourtant de procès d'opinion et encore moins de procès de courant politique. Cette période a, malgré tout, connu deux grands mouvements de contestation : la Nahda pendant les premières années d'indépendance et le mouvement des Kadhines au cours des années 70.

De 1991 à ce jour, c'est-à-dire pendant la période où la liberté d'expression est garantie par la Constitution, nous n'avons connu en matière politique, que des procès d'opinion : procès de chefs de courants, de chefs de partis, de candidats à l'élection présidentielle et de député. Le parallélisme est net, en dépit de la différence qui existe entre les deux régimes politiques. Avec le procès de Haidalla, on a atteint l'apogée : un président à l'élection et son staff sont arrêtés ainsi qu'un député qui jouit d'une immunité parlementaire. Et ceci dans un régime pluraliste. C'est un apogée grave pour l'avenir de l'exercice de l'action politique et l'avenir des libertés individuelles et collectives en Mauritanie.

Nous avons eu un procès et des débats pendant vingt jours et un arrêt de condamnation qui ne reflète en rien ce qui s'était dit à la barre durant ce procès. Et je prends à témoin les observateurs et journalistes qui ont suivi ce procès. Ce qui m'amène à citer un confrère qui, dans une plaidoirie a évoqué des accusations "prêt-à-porter". Je crois qu'on a aussi des condamnations "prêt-à-porter" ! Il s'agit d'une décision politique. Mon

souhait est que la Cour suprême redresse cette situation, et rétablisse l'état de droit, en décidant que le judiciaire ne doit plus s'immiscer dans des querelles politiques, dans des querelles de campagne électorale.

**L'Authentique : malgré les condamnations prononcées contre vos clients, considérez-vous le verdict comme une victoire du barreau ?**

**Me Brahim Ould Ebetty :** évidemment ! c'est une victoire pour le barreau dans la mesure où ses clients sortent de prison. N'oubliez pas que le président de la République, garant de la magistrature est intervenu à trois reprises pour qualifier Haidalla de criminel, de comploter. Ce qui peut être considéré comme une tentative d'influencer la décision du juge, tout comme l'assemblée nationale qui avait en catimini, autorisé la destitution d'Ismael Ould Amar. La pression que l'Exécutif exerce sur l'assemblée s'est révélée lors de la levée spectaculaire de l'immunité parlementaire d'Ismael Ould Amar. L'assemblée a autorisé la poursuite d'Ismael le 9 novembre et ce, sur demande du Procureur de la République, adressée au Procureur général qui a saisi le ministre de la Justice qui à son tour, a saisi le ministre de la Communication en relation avec le Parlement... Tout cela avant 9 H du matin; et en l'absence de la majorité des députés qui se trouvaient en campagne pour leur président... Un juge d'instruction s'est installé en porte-parole de la chancellerie le jour de la saisine par le Procureur général de la cour criminelle pour organiser un point de presse où il évoquait l'instruction du dossier, les restrictions et offenses faite aux organisations des droits de l'homme africaine et internationale. Par la suite, l'usage excessif des médias de l'État (Radio, télévision AMI à travers son site internet) pour diffuser une déclaration en plein procès... Puis la police judiciaire qui se mêle de la partie en rendant public sa triste mise au point au cours

de l'audience. Mise au point diffusée par les bons soins de l'AMI et distribuée aux principaux médias étrangers! C'est pour vous dire que la défense avait tout cet arsenal de pression exercée sur la Cour. Et si la défense a pu tenir tête, à toutes ses pressions, c'est grâce à sa ténacité, son courage mais aussi l'apport important de l'ensemble des médias qui ont pu relayer ce débat et là, contrebalancer, dans une certaine mesure, la pression du pouvoir exécutif. Ce travail nous a permis d'atténuer la sanction qui du reste est restée sévère et sans aucune mesure avec les débats. C'était plutôt un procès d'intention. C'est aussi le procès le plus médiatisé que les avocats ont eu à mener. Ce qui leur a permis de sensibiliser toutes les franges de l'opinion à tel point que pour tout le monde, même pour les moins initiés, une opinion a été établie, comme quoi, nos clients sont innocents.

**L'Authentique : pendant le procès, la période des frictions au sein du barreau mauritanien était loin...**

**Me Brahim Ould Ebetty :** pour comprendre la problématique de l'ordre des avocats de Mauritanie, il y a lieu de se situer à trois niveaux : au niveau de l'opinion, il est établi que le scrutin au cours duquel mon confrère Me Melanine a été élu Bâtonnier, est irrégulier. Ce fut le constat unanimement dressé par toute la presse, les personnalités indépendantes et même certaines franges du Prds qui reprochaient à ce parti de vouloir porter atteinte à l'indépendance et à la force de ce barreau qui constituait la crème de cette société. Au niveau des avocats, une majorité imposante a saisi le président la République, eu égard à l'imixtion du parti au pouvoir à s'immiscer dans la gestion de l'Ordre, ainsi que plusieurs tentatives aux fins de dépasser cette crise. Sur le plan international, abstraction faite de interventions de organisations de droits de l'homme, les grandes orga-

nisations des barreaux ont pris position. A commencer par l'Union des Barreaux arabes, par l'entremise du Bâtonnier Me Abdoul Jelil Bouraoui qui avait conclu en la régularité de l'élection du Bâtonnier Mahfoudh Ould Bettah. Le Bureau permanent de l'Union du Barreau arabe avait dans la foulée, adopté le rapport de Abdel Aziz et suggéré, à défaut de consensus, la reprise des élections. Par la suite cette décision a été entérinée par la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune qui avait, tout en adoptant le rapport, pour défaut de griefs, préconisé la recherche de solutions consensuelles. Et tout récemment à Paris, cette même conférence à laquelle prenait part le directeur de l'Union internationale des avocats, avait vivement recommandé l'envoi d'une délégation en Mauritanie pour rechercher une solution pouvant sauver l'indépendance et l'unité du Barreau mauritanien. Tout comme l'union du Barreau arabe lors des assises de son bureau permanent tenues à Beyrouth au Liban... Il s'agit-là des données caractéristiques qui permettent de comprendre cette crise. C'est pourquoi, je pense que chacun doit essayer de se surpasser et oeuvrer pour sauvegarder l'indépendance et l'unité du barreau : indépendance vis - vis de l'exécutif et de la chancellerie. Pour la simple raison que tout Bâtonnier ne doit pas vouloir s'imposer par la force mais plutôt par l'adhésion des avocats. Et je crois que beaucoup de gens n'ont pas compris la déclaration de Me Diabira lors du procès. Il avait lancé les actions de Melaine, tout en lançant qu'il ne se prévalait pas seulement de son titre d'ancien ministre, mais aussi de celui de Bâtonnier élu par consensus. Pour lui, la valeur et la qualité d'un Bâtonnier c'est l'adhésion de tous. Celui-ci ne doit pas s'imposer par la sanction de ses confrères ni par le mépris de certains d'entre eux. Et si cette adhésion n'est pas acquise volontairement, il doit la

rechercher à tout prix.

Je pense que lors de ce procès, nous avons, nous collectif de la défense de Haidalla et de ses compagnons, oeuvré pour éviter toute déchirure ou toute contradiction au sein du Barreau pouvant influencer la mission de la défense et des droits de la défense qui nous est chère, parce que fondamental pour tout avocat. Cette mission de la défense des droits de la défense, si chère au collectif, est restée le fil conducteur de nos relations entre nous, des relations avec les autres avocats qui n'étaient pas constitués. Et nous saluons la solidarité des avocats avec le collectif lorsqu'il y a eu des incidents. En fait, cette conduite, de part et d'autre, lors de ce procès, est le résultat des leçons qui ont été tirées lors du procès du groupe de haathistes où les querelles internes du Barreau avaient empiété sur la mission de la défense des droits de la défense. Parce que la valeur de l'homme, c'est l'évolution qu'il connaît et les correctifs qu'il apporte à toutes ces conduites, pour les améliorer et en dégager la meilleure approche pour mieux exécuter sa mission.

En définitive, je propose à tout le monde, à tous les avocats, à tous les anciens Bâtonniers, de s'approcher les uns les autres, et en étroites relations avec les grandes organisations professionnelles des Barreaux, pour rechercher une solution de sortie de crise de notre Barreau pour que son unité et partant, son indépendance soient sauves. Et je ne saurais que demander au président de la République d'apporter toute sa contribution en répondant aux sollicitations des avocats pour la recherche d'une solution, au mieux des intérêts d'un Etat de droit pour lequel nous devons tous travailler pour sa réalisation dans ce pays parce condition sine qua non de toute justice dotée d'une magistrature indépendante.

Propos recueillis par  
Oumar El Moctar.